

1764.—Fév. 22.—Ordonnance, défendant de vendre des viandes, ailleurs que sur le marché.

—Mars 26.—Représentation des Capitaines de milice, concernant la manière accoutumée de procéder à la liquidation et vente des biens des mineurs et absents, à laquelle le *vendeur public* apportait quelque obstacle; et réponse du Gouverneur en faveur de l'usage établi.

—Avril 13.—Ordonnance, prohibant le commerce avec les sauvages—encore en guerre.

—Avril 26.—Ordre, enjoignant à tous Canadiens et Français qui se proposent de quitter le pays et de se retirer en France, aux termes et dans les délais portés dans le traité de paix, de signifier au Secrétariat, leur intention de ce faire, sous trois semaines de la date de cet ordre.

Toutes ces pièces—annoncez-le Mr. Bibaud,—sont, comme les autres, au service de quiconque voudra y avoir accès pour l'avantage public.

Encore un document, qui montrera comment un Gouverneur d'alors prenait possession de son Gouvernement, et par quelle autorité il était nommé dans ces tems.

“RALPH BURTON, Ecuier, Brigadier-Général, Colonel d'Infanterie, Gouverneur de Montréal et de ses dépendances, &c.”

“SA MAJESTE' ayant jugé à-propos d'appeler à la Nouvelle-York, pour le bien de son service, Son Excellence Mr. le Major-Général GAGE:—

“Nous faisons savoir à tous bourgeois, marchands et habitants quelconques de la Ville et Gouvernement de Montréal, qu'il a plu à SON EXCELLENCE Mr. le Gén. AMHERST, (alors à New-York,) de Nous nommer Gouverneur de cette Ville et Gouvernement. (2)

“Voulons que tous les Ordres et Règlements pour le bon ordre et la police de ce Gouvernement ci-devant donnés et publiés par Son Excellence Mr. le Général Gage, soient exactement suivis, en tous points, et sous les peines y portées, à moins d'un ordre de notre part au contraire.

“Entendons que la justice civile continuera à être administrée pardevant les Chambres de milice et militaires, et par appel pardevant Nous, avec les mêmes formes que ci-devant.

“La présente Ordonnance sera lue, publiée et affichée, en la manière accoutumée, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

---

(2.) Le général Amherst partait pour l'Angleterre, sous congé, et appelait le général Gage pour le remplacer dans le “commandement en chef des troupes de l'Amérique du Nord;” comme on le peut voir par un Ordre général, daté de New-York, le 17 Nov. 1763.